



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	13	1

**OBJET : 24-2 - ASSAINISSEMENT
- RESEAU D'EAUX USEES DE
LA COMMUNE - EXTENSION
CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE
MEUBLES ET D'UN PARKING - CONTRAT
D'OFFRE DE CONCOURS DE LA SC
POIRIER ET DE LA SC VIEUX CHENE -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

443/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **22/02/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **02/03/11**

Pour le Maire,



Stéphane PINTRE
Directeur Général des Services

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 février 2011

Le vendredi 18 février 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/02/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Eric PAUGET à Mme Martine SAVALLI
M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD
M. André PADOVANI à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
Mme Marguerite BLAZY à Mme Suzanne TROTOBAS
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Gérard PIEL à M. Denis LA SPESA
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Jacqueline DOR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

24-2 - ASSAINISSEMENT - RESEAU D'EAUX USEES DE LA COMMUNE - EXTENSION CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE MEUBLES ET D'UN PARKING - CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS DE LA SC POIRIER ET DE LA SC VIEUX CHENE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

Dans le cadre du permis de construire n°10A0130 déposé le 16 août 2010, pour la construction d'un magasin de meubles et d'un parking au n°2801 du chemin de Saint Claude, la SC POIRIER et la SC VIEUX CHENE souhaitent que l'établissement soit raccordé au collecteur public le plus proche, situé à 90 mètres linéaires environ de la parcelle concernée.

Pour des raisons de savoir-faire et de propriété de la canalisation, elles souhaitent également que les travaux soient réalisés par la Commune d'Antibes Juan-les-Pins.

A ce titre, la SC POIRIER et la SC VIEUX CHENE offrent leur concours financier à hauteur de 60 000 € T.T.C (soixante mille euros toutes taxes comprises), afin de couvrir une partie des dépenses liées à la réalisation d'une extension du réseau public d'assainissement existant sous le Chemin de Saint Claude.

De même que la SC POIRIER et la SC VIEUX CHENE, la Commune est intéressée par ce projet de raccordement à plusieurs titres :

- le montant de la participation pour raccordement à l'égout prévue par l'article L. 1331-7 du Code la Santé Publique, qu'aurait perçu le Service Public de l'Assainissement Collectif, ne couvrirait pas la totalité des dépenses liées à l'extension du réseau (en effet, en contrepartie de leur offre, la SC POIRIER et la SC VIEUX CHENE seront exonérées de cette participation) ;

- le branchement de cette parcelle est plus qu'un branchement long qui ne desservira à terme que ce projet, mais qui tient compte du développement urbain de ce quartier ;

- les simulations financières réalisées sur le budget de l'Assainissement Collectif dans le cadre de la réalisation du programme de travaux à réaliser entre 2011 et 2017, ne prévoyaient pas d'extension de réseau dans ce secteur ;

- l'impossibilité pour la SC POIRIER et la SC VIEUX CHENE de réaliser sur la parcelle un système d'assainissement non collectif conforme, le terrain étant utilisé en totalité pour la construction du bâtiment.

En conséquence, la SC POIRIER, la SC VIEUX CHENE et la Commune d'Antibes Juan-les-Pins sont convenues de signer un contrat qui permettra de définir le périmètre des travaux pris en charge par la collectivité et par la SC POIRIER et la SC VIEUX CHENE (partie privée du branchement), ainsi que des modalités de leur réalisation et du recouvrement sur le budget annexe de l'assainissement, de la participation financière proposée par la SC POIRIER et la SC VIEUX CHENE à l'achèvement des travaux.

Cette convention précisera l'incorporation de la canalisation au réseau public d'assainissement de la Commune ainsi que son entretien par les services de cette dernière. La SC POIRIER et la SC VIEUX CHENE ne pourront ultérieurement réclamer aucun remboursement ou indemnité si la Commune venait à décider de modifier le fonctionnement général de son système d'assainissement et de raccorder d'autres réseaux ou constructions sur ce même ouvrage.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

24-2 - ASSAINISSEMENT - RESEAU D'EAUX USEES DE LA COMMUNE - EXTENSION CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE MEUBLES ET D'UN PARKING - CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS DE LA SC POIRIER ET DE LA SC VIEUX CHENE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

- **APPROUVE** le présent projet de contrat d'offre de concours de la SC POIRIER et de la SC VIEUX CHENE, relatif à l'extension du réseau public d'assainissement pour le raccordement d'un futur magasin de meubles et d'un parking situés 2801, chemin de Saint Claude ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat d'offre de concours avec la SC POIRIER et la SC VIEUX CHENE.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.24-2 - ASSAINISSEMENT - RESEAU D'EAUX USEES DE LA COMMUNE - EXTENSION CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE MEUBLES ET D'UN PARKING - CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS DE LA SC POIRIER ET DE LA SC VIEUX CHENE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de 02/03/2011

l'acte :

Date de réception de 02/03/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM443-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110218-DCM443-11-DE

Date de décision : 18/02/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public